

**Renseignements généraux
Prix Hommage Aînés
Édition 2024**

1. PRIX HOMMAGE AÎNÉS

Le **Prix Hommage Aînés** du gouvernement du Québec vise à souligner l'apport d'une personne aînée œuvrant bénévolement dans sa région pour favoriser le mieux-être des personnes aînées ainsi que leur participation accrue à la société.

2. MODE DE SÉLECTION

Les personnes intéressées à soumettre une candidature doivent communiquer avec la table régionale de concertation des aînés (TRCA) de leur région pour obtenir le formulaire de présentation d'une candidature. L'appel de candidatures 2024 se déroule **du 25 mars au 3 mai**.

Les candidatures régionales pour ce prix sont recueillies par chacune des 18 TRCA et analysées par un comité de sélection indépendant. La candidature d'une personne, par région, est ensuite recommandée par chaque TRCA à la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, au plus tard **le 17 mai 2024**. Les candidatures provenant des Premières Nations et des Inuits ainsi que celles issues de la diversité ethnoculturelle sont encouragées.

3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au **Prix Hommage Aînés**, la candidate ou le candidat doit :

- Être une personne aînée et résider au Québec;
- Œuvrer bénévolement à l'amélioration des conditions de vie des aînés;
- Avoir à son actif des réalisations associées à un ou plusieurs des domaines d'activités suivants :
 - Amélioration de la qualité de vie des aînés;
 - Participation et intégration sociale des aînés;
 - Développement des liens intergénérationnels et transfert des connaissances;
 - Défense des droits des aînés;
 - Lutte contre les stéréotypes et promotion d'une image positive du vieillissement;
 - Reconnaissance dans sa communauté;
 - Lutte contre la maltraitance envers les aînés;
 - Soutien aux aînés vulnérables.

Ne sont pas admissibles les membres du conseil d'administration des TRCA et de la Conférence des Tables régionales de concertation des aînés du Québec, les personnes apparentées à ces membres ainsi que les membres du personnel et personnes apparentées aux membres du personnel de ces organisations.

4. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les candidatures sont évaluées selon **un ou plusieurs** des critères suivants :

Détermination	Avoir manifesté une force de caractère malgré les contraintes et les obstacles pour atteindre son but.
Pertinence	Avoir su mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières afin de réaliser un projet répondant aux besoins de la communauté.
Engagement	Avoir effectué des actions concrètes, avoir démontré de la constance et de la ténacité dans les réalisations.
Impact	Avoir initié des actions ayant eu des retombées bénéfiques dans le milieu (pérennité des projets réalisés, effets positifs auprès des aînés ou autres).
Innovation	Avoir su innover dans ses réalisations, avoir fait preuve d'originalité pour assurer le maintien d'activités, l'amélioration d'activités existantes ou encore dans la mise en œuvre d'une nouvelle activité pour répondre aux besoins.

5. RECOMMANDATION D'UNE CANDIDATURE

Au terme du processus de sélection, chaque TRCA transmet le dossier de recommandation de candidature régionale au ministère de la Santé et des Services sociaux.

La date limite pour transmettre le tout est le **17 mai 2024**.

La cérémonie de remise de ce prix est prévue à la mi-automne **2024**

6. RENSEIGNEMENTS

Pour tout renseignement sur le Prix Hommage Aînés 2024, veuillez joindre M^{me} Sonia Demers, conseillère en développement de partenariat au Secrétariat aux aînés :

Téléphone : (581) 814-9100, poste 62252
Courriel : prix.hommage.aines@msss.gouv.qc.ca